PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 07/05/2020

COVID 19 – Réouverture progressive de l'accueil en préfecture à compter du 18 mai 2020

La reprise de l'activité des services de la préfecture en phase de déconfinement impose des aménagements afin de se conformer aux impératifs de sécurité sanitaire et de garantir aux usagers un accueil satisfaisant.

Dans ce contexte, la réouverture de l'accueil des usagers en préfecture s'effectuera progressivement et uniquement sur rendez-vous pris préalablement sur le site internet www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne

A compter du 18 mai prochain, un accueil sur rendez-vous sera organisé pour les démarches suivantes :

- remise de titres (du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30)
- demandes urgentes de visas (sur demande par messagerie électronique à pref-etrangers@territoire-de-belfort.gouv.fr)
- questions relatives aux droits à conduire (le lundi 18 mai, mardi 2 juin, et les lundis 15 et 29 juin de 14h00 à 16h00)

Toute personne qui se présentera pour un motif autre que ceux mentionnés, ci-dessus, ne sera pas reçue.

A compter du 15 juin, est prévue

- la réouverture du point numérique (en cas d'urgence, certaines demandes pourront être traitées avant cette date sur demande téléphonique préalable)
- la reprise de l'accueil du public dans les domaines du séjour selon des modalités qui seront précisées ultérieurement

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication
interministérielle
Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX

Informations importantes :

Afin de respecter les règles de distanciation physique, il est demandé aux usagers de se déplacer **seul(e).**

Et de venir impérativement munis de :

- leur convocation,
- leur pièce d'identité
- pour les publics étrangers, leur passeport en cours de validité, le récépissé, le titre de séjour en cas de renouvellement et le timbre fiscal dématérialisé du montant mentionné dans le SMS reçu avant le confinement

Il leur est également **recommandé de venir avec un masque et un stylo-bille.**

Les demandes de renseignements se feront prioritairement **par mail, sur les boîtes fonctionnelles :**

- pref-etrangers@territoire-de-belfort.gouv.fr s'agissant des demandes concernant les domaines du séjour
- pref-courrier@territoire-de-belfort.gouv.fr pour tout autre demande

L'accueil de la préfecture reste également joignable par téléphone au 03.84.57.00.07

Pour toute information : consultez régulièrement le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Pour connaître les modalités d'accueil de l'ensemble des services de l'État (DDT, DDCSPP, DSDEN, DDFIP, UDAP, ONACVG, DIRECCTE) à compter du 11 mai, cliquez ICI.